DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

L'An deux mil vingt le premier Juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26/06/2020, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire à huis clos, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Come - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS: HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à PARMENTIER Rodolphe, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Adèle DENIS

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 17 JUIN 2020 est approuvé.

I - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES COMMISSIONS COMITÉS COMMUNAUX

Commissions Comités communaux	Responsable	Elus en charge	Membres
Finances et Intercommunalités	Fabien BARREAU	Jean-Pierre HARDOUIN Sophie BABIN	Martine LÉON Jean-Claude MENEAU Marc BADILLER Anne-Sophie FERNANDES Adèle DENIS Damien VANWATERLOO Jean-Serge HURTEVENT Amélie CARON
Urbanisme Habitat Ecologie Environnement	Sophie BABIN	Côme PASQUALIN Iona GUEST	Martine LÉON Jean-Claude MENEAU Jean-Pierre HARDOUIN Jean NOBILEAU Rodolphe PARMENTIER Marc BADILLER Adèle DENIS Damien VANWATERLOO Jean-Serge HURTEVENT Paulo DE OLIVEIRA Amélie CARON
Culture Sports Associations et Manifestations	Anaïs SZYMAN	Sophie BABIN	Adèle DENIS Damien VANWATERLOO Jean-Serge HURTEVENT Cédric MARCHAND Amélie CARON Stéphane ALPHONSE Marie-José JAVELOT

Commissions Comités communaux	Responsable	Elus en charge	Membres
Voirie Réseaux secs Accessibilité Circulation et sécurité, Eau et assainissement	Jean-Pierre HARDOUIN	Marc BADILLER Rodolphe PARMENTIER	Stéphane RASPAUD Jean-Claude MENEAU Sophie BABIN Côme PASQUALIN Adèle DENIS Martine LÉON Damien VANWATERLOO Jean-Serge HURTEVENT Paulo DE OLIVEIRA Cédric MARCHAND Pascal VISCIERE Didier CHATRY Michel LEVASSOR
Bâtiments, énergie et accessibilité	Marc BADILLER	Sophie BABIN	Stéphane RASPAUD Martine LÉON Jean-Claude MENEAU Jean-Pierre HARDOUIN Jean NOBILEAU Adèle DENIS Jean-Serge HURTEVENT Damien VANWATERLOO Paulo DE OLIVEIRA Cédric MARCHAND Michel LEVASSOR Jean-Philippe DENIS
Ecole Education, Enfance Jeunesse (0-18ans)	Anaïs SZYMAN	Anne-Sophie FERNANDES	Iona GUEST Adèle DENIS Valérie AUCHER Fabienne DELÉPINE Amélie CARON
Emploi, Economie Commerce Artisanat et agriculture	Marc BADILLER	Jean-Claude MENEAU	Valérie RIBEIRINHO Martine LÉON Jean-Pierre HARDOUIN Rodolphe PARMENTIER Anaïs SZYMAN Adèle DENIS Fabienne DELÉPINE Valérie AUCHER Didier CHATRY
Affaires sociales personnes âgées santé gens du voyage	Anne-Sophie FERNANDES	Stéphane RASPAUD Sophie BABIN	Valérie RIBEIRINHO Martine LÉON Jean-Claude MENEAU Iona GUEST Côme PASQUALIN Anaïs SZYMAN Adèle DENIS Valérie AUCHER Fabienne DELÉPINE Amélie CARON Stéphanie CLÉMENT Magali BALLATORE
Communication	Anaïs SZYMAN	Stéphane RASPAUD	Valérie RIBEIRINHO Adèle DENIS Anne-Sophie FERNANDES Jean-Serge HURTEVENT Amélie CARON Stéphane ALPHONSE

Commissions Comités communaux	Responsable	Elus en charge	Membres
Tourisme	Anne-Sophie FERNANDES	Valérie RIBEIRINHO Rodolphe PARMENTIER	Fabienne DELÉPINE Valérie AUCHER Jean-Serge HURTEVENT
Cimetières	Fabien BARREAU	Sophie BABIN	Jean-Claude MENEAU Fabienne DELÉPINE Didier CHATRY

Les habitants qui souhaitent s'impliquer dans la gestion de la Commune peuvent encore s'inscrire dans les Comités Communaux jusqu'au 31 Août 2020.

Commissions Communales	Responsable	Elus en charge	Elus membres
Gestion du personnel communal	Fabien BARREAU	Sophie BABIN Jean Pierre HARDOUIN (Agents techniques)	Valérie RIBEIRINHO Martine LÉON Anaïs SZYMAN Marc BADILLER Anne-Sophie FERNANDES Adèle DENIS Valérie AUCHER
Appel d'offres	Fabien BARREAU	Jean-Pierre HARDOUIN Sophie BABIN Jean-Claude MENEAU	Stéphane RASPAUD Marc BADILLER Martine LÉON

	Président	Membres élus	Membres nommés
C.C.A.S.	Fabien BARREAU	Anne-Sophie FERNANDES Adèle DENIS Valérie RIBEIRINHO Anaïs SZYMAN Iona GUEST Valérie AUCHER	Annick FOULLON (UDAF) Michèle TASSE (Aînés) Régine BORDYEUX Danielle LEROY Stéphanie CLÉMENT Amélie CARON

II - DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 «FÊTES ET CÉRÉMONIES»

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des frais (achat de denrées, fournitures et prestations de services) permettant le bon déroulement de nos manifestations, fêtes et cérémonies; vœux du Maire, 08 mai, 11 novembre, conseils Municipaux, conseils Communautaires, fête et décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les colis de fins d'année;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements (mariages, décès, naissances, retraite, médaille du travail ...), récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles (jumelages...);
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (sonos, lumières, podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos....);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 «fêtes et cérémonies» dans la limite des crédits inscris au budget communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

N° **2020-036** Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

III – <u>DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE</u>

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner un correspondant, défense à la demande du Ministère de la Défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 pour), le Conseil Municipal;

DÉSIGNE

Monsieur Jean-Pierre HARDOUIN domicilié ZA La Croix à CHEILLÉ.

 N° 2020-037 Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

IV – O.N.F. – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS ADMINIS-TRATIVES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE EN FORÊT DOMANIALE DE CHINON

Monsieur le Maire présente la convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour l'entretien de la voirie forestière en forêt domaniale de CHINON

La convention annuelle 2020, programme prévisionnel des travaux sur les routes forestières de Xaintrailles (920 m) et Agnès Sorel (1300 m).

L'ONF s'engage à maintenir l'ouverture à la circulation de :

- la route forestière de Xaintrailles (920 m),
- la route forestière Agnès Sorel (1 300 m),
- le Chemin de la Herpinière, sur 200 ml, le long de la parcelle forestière n°67,
- le Chemin de Baigneux, sur 200 ml, le long de la parcelle forestière n°64,

La commune s'engage à participer financièrement à l'entretien de la route forestière de Xaintrailles et Agnès Sorel, l'entretien consistera pour 2020 en le fauchage des allées Xaintrailles et Agnès Sorel (bord de voirie + 1 coté de fossés), une fois dans l'année Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour);

ACCEPTE les termes de la convention 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.

N° 2020-038 Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

V - O.N.F. - CONCESSION DE PASSAGE N° 15

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la concession n°15, concernant l'autorisation de passage sur les chemins de la forêt domaniale de Chinon. La durée de cette convention est de 10 ans à compter du 01/07/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour); **ACCEPTE** les termes de la concession de passage n° 15 à signer avec l'O.N.F., **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

N° **2020-039** Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

VI – <u>SIEIL – DISSIMULATION E.P. RUE DE CHINON (SIE 2442-2018)</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il apparaît nécessaire de suspendre cette opération de dissimulation éclairage public sur les ponts de l'Indre. Car il faut revoir le projet dans son ensemble (dissimulation des réseaux secs + réfection trottoirs et voirie).

D'autre part, il annonce que l'enfouissement en bas de la Chapelle à revenir vers la station d'épuration, va commencer et qu'on en profite pour mettre en place un fourreau E.P. vers les parkings.

VII – DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à $5\,000\,\mbox{\mbox{\mbox{\it e}}}$ ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

18/06/2020 LECHAT : 232,75 € HT (bulletin municipal)

22/06/2020 DUFRESNE : 327,50 € HT (IPN)

22/06/2020 JLD Trading : 610,00 € HT (entretien défibrilateurs)

22/06/2020 SEDI: 249,00 € HT (écharpes Maire, Adjoints, drapeaux école)

26/06/2020 MIS : 207 € HT (3 disque durs sauvegarde)

29/06/2020 SIGNALS : 277,50 € HT (peinture routière, rubalise)

N° **2020-040** Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- 35 rue de Chinon (une maison + terrain) le conseil émet un avis favorable à cette décision (15 contre et 4 pour préempter).

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 - Amendes de Police 2020

Monsieur le Maire rappelle le projet de pose de miroirs rue de Saché face à la rue du Parc, rue de Chinon face à la rue des Chanvrils et au Bas Beigneux.

Vu l'article 14 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (1 ère partie) :

« L'emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération.

En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n'être utilisé que si les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés.

Il peut alors être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- mise en place d'un régime de priorité avec obligation d'arrêt « Stop » sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir;
- distance entre la ligne d'arrêt et le miroir inférieure à 15 m;
- trafic essentiellement local sur la route où est implanté le « Stop » précité ;
- limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 60 km/h;
- implantation à plus de 2,30 m.

Les miroirs doivent être inclus sur un fond :

- carré s'il s'agit d'un miroir rond ; le côté du carré a une longueur égale à une fois et demie le diamètre du miroir ;
- rectangulaire (ou carré) s'il s'agit d'un miroir rectangulaire (ou carré); les côtés du fond ont une longueur égale à une fois et demie celle du miroir. Le fond ainsi défini doit être rayé noir et blanc, chaque raie mesurant 5 cm de largeur.

Il n'est pas utilisé de miroir plan. »

Vu l'avis du Département (Service Territorial d'Aménagement de l'Ile Bouchard)

« En agglomération le Département peut autoriser le Maire à poser le miroir sur le domaine public, sous certaines conditions (pas d'éblouissement notamment, pas de gêne pour les piétons...) <u>dans les cas où cet équipement est l'ultime solution au problème</u>.

Pour la pose sur votre domaine public un technicien du STA ou un agent de maîtrise pourra venir vous apporter des conseils (dès lors que nous ne sommes pas opposés à celle-ci) »

Considérant que ce projet n'est pas éligible au titre du reversement des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**

- rue de Saché face à la rue du Parc : pose d'un miroir après avis du STA
- rue de Chinon face à la rue des Chanvrils et Bas Beigneux : ces aménagements seront étudiés par la Commission voirie.

2 – Demande d'utilisation du terrain derrière le 8 rue du Vieux Chêne

Monsieur le Maire présente la demande de deux locataires, qui souhaitent utiliser le terrain communal situé à l'arrière de leur logements 8 rue du Vieux Chêne, pour y jardiner.

Accord avec convention d'utilisation et vérifier si celle-ci doit être aussi passée avec Val Touraine Habitat

3 - Concours arbre de l'année

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année le magazine Terre Sauvage et l'Office national des forêts (ONF) organisent le concours du plus bel arbre de l'année. Il vise à élire le plus bel arbre de France et tout le monde peut participer (particuliers, amis, associations, mairies...). Cette année le magazine manque de candidatures en région Centre Val de Loire et Esther RINER (du

magazine Terre Sauvage) a remarqué que le Chêne de CHEILLÉ pourrait faire l'objet d'une candidature à ce concours.

La Commission Tourisme se charge de candidater pour la Commune.

4 – Demande accès privé sur venelle épicerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la venelle qui longe l'épicerie et mène au Pôle social est ouverte aux piétons. Un habitant souhaite ouvrir un accès sur cette voie.

Le Conseil Municipal donne son accord et dit que le portillon devra s'ouvrir vers l'intérieur de sa propriété et fera l'objet d'une Déclaration Préalable.

5 – Changement implantation citerne gaz « école »

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation et la convention de mise à disposition gratuite de la parcelle ZV 233, où seront enterrées deux unités de stockage de propane, après les terrains de pétanque (délibération n° 2019-100 du 14/11/2019). A l'époque, Monsieur BADILLER avait fait remarquer que l'emplacement était situé trop près du Groupe Scolaire. Les Parents d'élèves ont depuis émis le même avis.

Suite à rencontre avec SOREGIES, il serait possible d'implanter ces citernes :

- sur l'espace vert de la Zone Artisanale derrière SOTRAPLAST. pas d'accessibilité pour les engins de chantier, le remplissage des cuves se ferait depuis la Route de Saché (au niveau de l'écluse) et demande à faire auprès de la CCTVI, qui a en charge la Z.A.
- sur l'espace vert près de la Salle Polyvalente en lieu et place de la citerne gaz qui doit être retirée.

Aller vérifier sur place la faisabilité

6 – <u>Déplacement réseau eau rue de Chinon</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'actuellement les réseaux d'alimentation Eau Potable passent par les jardins en bas de la Chapelle (de la rue du Parc jusqu'au pont de l'Indre). La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, qui a désormais en charge l'Eau et l'Assainissement, a décidé de déplacer ces réseaux sous le domaine public, donc, rue de Chinon. Ces travaux seront payés par le reliquat du transfert de charges versé en 2019, l'étude est en cours avec VEOLIA qui devrait prendre contact avec les habitants concernés.

7 – Forfait ménage pour associations (location salle)

Au cours de la réunion avec les associations (cf compte-rendu ci-après) il a été demandé que les associations puissent choisir avec ou sans forfait ménage. Considérant que le ménage est refait après chaque location, les locataires n'ont qu'un coup de balais à donner. Revoir le règlement concernant la définition du

« ménage ».

8 - Remboursement achat direct

Monsieur Eric FOUQUEAU (Directeur de l'école) a acheté des feutres chez NOZ à Loches (où la Commune n'a pas de compte ouvert), pour un montant de 18,99 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanimement (19 pour);

ACCEPTE de rembourser la somme de 18,99 € à Monsieur Eric FOUQUEAU.

N° 2020-041 Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

9 - Réduction facture eau 2018-002001218

Monsieur le Maire rappelle une réclamation sur facture d'eau (2018-002-001218) concernant une consommation anormale d'eau de 1035 m3 (le Conseil Municipal avait souhaité une étude plus approfondie le 14/03/2019).

Considérant qu'il n'a pas été constaté de surconsommation depuis, il convient donc de retenir la moyenne des 3 dernières consommations (2015 :114 / 2016 : 70 / 2017 : 61) soit 82 m3.

Calcul de la réduction : 1035 - 82 = 953 m3953 x 1,28 € = 1219,84 € + 5,5% (TVA) = 1286,93 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération majoritaire (18 pour 1 abstention) **ACCEPTE** la réduction de la facture d'eau (2018-002-001218) de 1 286,93 € TTC

N° **2020-042** Publiée le 04/07/2020 reçue en Préfecture le : 04/07/2020

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

Compte-rendu de la Réunion des associations du vendredi 19 juin 2020.

Présentation de la nouvelle équipe municipale présente : Fabien Barreau le maire, Anaïs Szyman adjointe à la communication, aux associations sport-culture, et à l'enfance-jeunesse et Sophie Babin adjointe à l'urbanisme, habitat-écologie et environnement.

Les invitations ont été envoyés par mail avec le listing présent en mairie qui recense 22 associations. 25 sont encore référencées sur le site internet. -> 13 associations ont répondu présente à notre première réunion.

Tour de table des associations présentes : • Le Sporting Club Azay-Cheillé représenté par Dominique BRUNET en qualité de président • Ad'libitum représenté par Marie-José JAVELOT en qualité de vice-présidente • Familles Rurales du Ridellois représenté par Christine SIMONNEAU en qualité de présidente • Le Comité des Fêtes « Les Cheillennes » représenté par Stéphane ALPHONSE en qualité de membre de l'association • La Pétanque Loisirs de Cheillé représentée par José-Luis CARVALHO en qualité de président • Pierre Chêne TAO représenté par Noël PATRIGEON en qualité de présidente • La Poule Couasse représentée par Gerald GRAZIANI en qualité de président • L'Association des Parents d'Elèves « Les petites pommes » représentée par Maria RIBOREAU en qualité de vice-présidente • Le Basket Club Azay-Cheillé représenté par Aurélie HAMELIN en qualité de trésorière • L'association du Feu de Saint Jean représentée par Pascale HENRY en qualité de secrétaire • Les amis du vieux chêne représenté par Marie-Françoise DECARNIN en qualité de présidente • Le comité de Jumelage NISA représenté par Frédérique BATISTA en qualité de présidente • L'association de cantine scolaire de Cheillé représentée par Jean-Marc DENIS en qualité de président

Les absents : La Note Orange, Les Amis du Chien de Garde 37, Pétri, Maison des Jeunes Azay le Rideau-Cheillé, Le marathon d'Azay-le-Rideau.

Les élus ont fait part de leur souhait d'avoir un référent proche des associations afin de les accompagner au mieux dans la gestion de leur association, à savoir Anaïs SZYMAN.

Il a été évoqué le nouveau format du bulletin municipal avec une page dédiée aux calendriers des manifestations associatives et celles du village. Plusieurs pages seront dédiées aux associations sous forme de photos et de texte. La municipalité a évoqué la Page Facebook Mairie de Cheillé officielle et expliqué pourquoi nous souhaitons la différencier du groupe Facebook « les activités culturelles de Cheillé et alentours ». Les associations ont rempli le formulaire « réunion des associations de Cheillé » afin de recenser au 19 juin 2020 les informations sur chaque association, leurs besoins et leurs souhaits de communiquer entre associations et vers aux habitants. (Pièce jointe) Un second tour de table a eu lieu, cette fois chaque association a refait le point pour présenter son association et son activité, évoqué les différentes demandes sur ses besoins, et un point sur les pertes financières liées au COVID 19. Monsieur le maire a annoncé que le montant des subventions a été voté lors du conseil municipal du 17 juin pour l'année 2020. Il a évoqué la possibilité de revoir les subventions pour les associations à partir de janvier 2021 et de pouvoir attribuer une subvention exceptionnelle

motivée par une demande de projet. Les demandes ou questions : • Monsieur Brunet (SCAC) évoque le fait que pour 438 adhérents, il manque un terrain. • Mme Javelot (Ad'libitum) se pose la question quant à la reprise du chant pour septembre dans les locaux de l'ancienne école (trop petit pour respecter les distanciations) • Mme SIMONNEAU (Familles Rurales) à fait la demande pour avoir la création d'une nouvelle salle Muti-activités composée de 3 salles, sur Cheillé (en lien avec AZAY et la CCTVI) • M. Alphonse (Les Cheillennes) précise que le local ou est stocké le matériel des Cheillennes n'est pas adapté car trop loin de La Chapelle, compliqué pour déplacer le matériel pour la brocante notamment. • M. Carvalho (Pétanque) demande de rehausser la lumière des terrains de pétanque qui est à 4m mais qui n'éclaire pas une assez grande surface. Ils sont en train de se renseigner pour couvrir 2 terrains de pétanque. Mme Patrigeon (Pierre Chêne TAO) demande si à la rentrée de Septembre il sera possible d'occuper le préau de l'école s'il n'est pas possible de retourner dans la salle de motricité de l'école. (réponse à donner) • M. Graziani (La Poule Couasse) propose le prêt de vaisselles, verres aux particuliers. Il demande ou en est la demande pour récupérer le pressoir Gallo-Romain de Cheillé (actuellement à Tours) • Mme Henry (Feu de St Jean) dit que le plus urgent pour eux est de trouver un local, car beaucoup de matériel est stocké chez des bénévoles • Mme DECARNIN (Les amis du vieux chêne) a évoqué que la salle du conseil commençait à être petite pour 20 personnes, la difficulté d'aller au Bourg est le déplacement... Familles Rurales a mis en place un transport solidaire qui pourrait répondre à ce besoin (à voir ensemble). Pour l'association il faudrait un panneau d'affichage pour « La mémoire ». • Mme Javelot (Ad'libitum) a évoqué le fait de pouvoir choisir si les associations payent le ménage ou non ou si elles le font, car 30 euros c'est un tiers du prix de la location de la salle pour les asso. • Madame DECARNIN (Les amis du vieux Chêne) a demandé si les photocopies étaient toujours offertes par la mairie la réponse est oui en apportant le papier nécessaire en mairie. La mairie va créer un fichier commun envoyé à toutes les associations pour la communication interassociations. La mairie va créer une plaquette spéciale associations pour les nouveaux habitants ou les personnes qui souhaitent connaître les associations présentes à Cheillé.

Comité personnes âgées du 29 juin 2020

Présents: Sophie, Martine, Adèle, Amélie, Anais, Valérie, Iona, Valérie, Fabienne, Stéphane, Fabien et Anne-sophie

Ordre du jour : Banquet des anciens et colis. Après une présentation du banquet des anciens faits sur les années précédentes (il réunissait 130 personnes), ce comité a le souhait de faire travailler des personnes plus locales pour le repas et l'animation ainsi que pour les colis distribués. Au vu de la situation actuelle nous avons bloqué la salle des fêtes sur les deux derniers dimanches de novembre sans savoir comment ira le monde et si nos anciens viendront ... Nous avons mis en place des groupes de travail sur les coffrets, l'animation et le traiteur. Pour finalement prendre la décision de faire une enquête téléphonique auprès du public concerné avant de nous engager auprès des professionnels. Si nous n'avons pas 100 personnes (élus, employés et anciens) nous annulerons pour cette année le banquet et la commune offrira des colis à chaque personne âgée. Pour les colis, l'idée serait de se grouper avec d'autres communes environnantes, travailler en local si possible et de les personnaliser avec un petit mot du maire. Merci à tous pour votre présence

INFORMATIONS

C.C.A.S. réunion le 15 juillet 2020 à 20h30, vote du budget Commission Générale réunion le 27 juillet à 20h30 étude traverse rue de Chinon

TOUR DE TABLE

Fabien BARREAU:

- demande « qui peut aller à l'assemblée générale du FLES « ? Marc BADILLER.

- annonce l'installation de 2 armoires de rue pour le passage de la fibre :
 - 1 à coté de la boulangerie ou au square des AFN ?
 - 1 à la Surprise ou aprèe le 29 Le Bourg?

Emplacements à définir

Iona GUEST demande si le changement de nom des rues est toujours d'actualité ? *Oui les arrêtés sont prêts, il faut commander les panneaux et numéros*.

- dit que la formation budget la semaine prochaine est limitée en nombre, il a inscrit en priorité Sophie et Anne-Sophie.

Damien VANWATERLOO demande où en est le retour du pressoir? *Marc BADILLER est allé le voir sur place, il faut une grue car il fait près de 2 tonnes.*

Fabienne DELÉPINE signale des arbres coupés aux Chanvrils. *Alain PATRICE a fait tailler ses peupliers et l'entreprise GUILLON dans sa lancée et a taillé 15 acacias communaux par erreur, en dédommagement la Commune a obtenu du gravier.*

Jean-Serge HURTEVENT demande:

- où en sont les travaux de l'écoquartier? ça avance une tranchée est ouverte sur la rue de Saché, pour le raccordement au transformateur.
- Si les candidats à la présidence de la CCTVI sont venus se présenter ? Non

Anaïs SZYMAN annonce que le flash info est chez l'imprimeur et les comptes rendus de conseil seront photocopiés et pliés par la mairie.

Jean-Claude MENEAU indique :

- que des jeunes ont essayé de mettre le feu au portique en IPN installé aux Chanvrils
- des panneaux du SIEIL abandonnés/oubliés route de Villaines

Marc BADILLER:

- informe que l'entreprise Jérôme va reprendre la voirie défoncée sur les réseaux eaux usées secteur Beigneux
- demande la liste des propriétaires concernés par le passage des eaux usées le long des vignes à l'arrière du Haut Beigneux
- signale qu'il a rentré la pierre tombale (trouvée devant le cimetière) avec Thierry

Adèle DENIS signale un trou sur la route, de La Cour à la Herpinière, face à la mare.

Sophie BABIN a assisté à la réunion de présentation de révision du PLU d'Azay ambition de passer à plus de 4500 habitants (les orientations : 35 logements en plus par an / 2ème cimetière vers le village vacances / aire de covoiturage face à l'hôtel des Châteaux / déplacement de l'ancienne décharge / ferme photovoltaïque)

Anne-Sophie FERNANDES indique que la randonnée des Caves s'est faite en dilettante et qu'il faut prévoir la mise en valeur des entrées de caves.

Fabien BARREAU:

- annonce le vernissage Archipel à Azay le Rideau
- dit être intervenu auprès des propriétaires de la Ploquinière pour que le SAVI puisse aller faire les travaux sur le ruisseau au maupas.

Constitution de la liste des délégués pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs 2020-2026. Il faut soumettre 12 titulaires et 12 suppléants à la DGFIP qui en retiendra 6 de chaque. Délibération lors du prochain conseil

Prochaine réunion le **29 Juillet 2020**

<u>Délibérations prises le 01/07/2020</u>

2020-036	DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 «FÊTES ET CÉRÉMONIES»
2020-037	DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE
2020-038	O.N.F. – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS ADMINIS-TRATIVES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE EN FORÊT DOMANIALE DE CHINON
2020-039	O.N.F. – CONCESSION DE PASSAGE N° 15
2020-040	DÉCISIONS DU MAIRE
2020-041	Remboursement achat direct
2020-042	Réduction facture eau 2018-002001218

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	Pouvoir à J-C MENEAU
HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à R PARMENTIER	PASQUALIN Come	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			